



**Espoir Hérault**  
**Association affiliée UNAFAM**  
**356 rue Ferdinand de Lesseps**  
**34070 Montpellier**

## **Compte rendu du Conseil d'Administration du 18 décembre 2018**

CONVOCACTION du Président : envoyée le 21 novembre 2018

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du CR du CA du 25 mai 2018
2. Modification de la composition du Conseil d'Administration : départ de Pierre Edaidj
3. Bilan 2018 de l'avancement des projets de Résidences Accueil, et perspectives 2019
4. Révision de la convention ISATIS - EH
5. Bilan des activités de bénévolat et perspectives 2019
6. Agrément d'EH pour bénéficier d'un volontaire national du service civique
7. Bilan des travaux du GT « Habitat Inclusif » et perspectives 2019
8. Affiliation d'EH à l'UNAFAM et modification des statuts d'EH
9. Mise à jour de la liste de diffusion de « Les Brèves d'Espoir Hérault »
10. Préparation de l'AG 2019
11. Questions diverses : Appel à propositions Fondation de France, recrutement stagiaire informatique

FEUILLE DE PRESENCE (par ordre alphabétique des présents)

Jean Paul <b>Cabanettes</b> <a href="mailto:jean-paul.cabanettes@laposte.net">jean-paul.cabanettes@laposte.net</a>	Présent
Dr René <b>Cariou</b> <a href="mailto:recarmont@orange.fr">recarmont@orange.fr</a>	Présent
Pierre <b>Edaidj</b> <a href="mailto:pierre.edaidj@wanadoo.fr">pierre.edaidj@wanadoo.fr</a>	Présent
Joseph <b>Garenq</b> <a href="mailto:joseph.garenq@orange.fr">joseph.garenq@orange.fr</a>	Présent
Jean-François <b>Giovannetti</b> <a href="mailto:jfgiovannetti@yahoo.fr">jfgiovannetti@yahoo.fr</a>	Présent
Bernard <b>Lemoine</b> <a href="mailto:lablem@free.fr">lablem@free.fr</a>	Présent
Pascal <b>Martin du Bosc</b> <a href="mailto:pascal.mdb@laposte.net">pascal.mdb@laposte.net</a>	Présent
Christian <b>Thiaumont</b> <a href="mailto:c.thiaumont@orange.fr">c.thiaumont@orange.fr</a>	Présent
Marylise <b>Blanc</b> <a href="mailto:marylisablanc@gmail.com">marylisablanc@gmail.com</a>	Excusée

### **Point 1 : Approbation du CR du CA du 25 mai 2018**

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 25 mai proposé par le Président, et annexé à l'envoi de la convocation est approuvé à l'unanimité. Le Président et le Secrétaire sont donc habilités à le signer en séance.

### **Point 2 : Modification de la composition du Conseil d'Administration : départ de Pierre Edaidj**

Les membres du CA ont été rendus destinataires du mail envoyé par Pierre Edaidj au Président. Pierre Edaidj souhaite se retirer du CA pour convenance personnelle, des contraintes familiales l'obligeant à se mobiliser pleinement par ailleurs. L'ensemble du CA doit reconsidérer son remplacement ou non au sein du Conseil. Ce remplacement, quoique non obligatoire, doit être exploré et le CA demande au Président de prendre contact notamment avec Martine SAURY, qui a confirmé son engagement auprès de l'association par son soutien financier et sa participation aux actions de bénévolat. Elcin AGDOGAN est également présente.

Concernant les formations au numérique qu'il assure Pierre Edaidj confirme que jusqu'à juin 2019 il sera en mesure de les organiser. La pérennisation de cette action, dont l'utilité a été démontrée devra être assurée. Jean François Giovannetti explore de son côté les possibilités de mobiliser des stagiaires de l'Université Montpellier III, mais pour le moment aucune candidature n'a été recueillie.

### **Point 3 : Bilan 2018 de l'avancement des projets de Résidences Accueil, et perspectives 2019**

Castelnau-le-Lez : Le permis de construire de la future Résidence Accueil de Castelnau-le-Lez a été déposé fin octobre 2018. Le 30 novembre 2018, une réunion associant FDI Habitat, Isatis et Espoir Hérault a permis de préciser l'organisation des espaces communs (salle commune, cuisine, buanderie, bureau de gestion, etc.) de la future Résidence Accueil (RA), ainsi que la disposition des 28 studios de type T1 qui accueilleront les futurs résidents. L'immeuble qui accueillera la RA, situé à l'îlot 19 de la zone Eurêka, s'appellera « **Le Théano** ». Le permis de construire devrait être accordé à la fin du premier trimestre 2019 et la première pierre posée en septembre 2019, avec une ouverture probable de la résidence accueil en début 2021.

Une prochaine réunion pourrait se tenir en fin mars 2019 (à l'occasion de la signature du permis de construire) avec Madame Catherine Dardé (1<sup>ère</sup> adjointe à la Mairie de Castelnau-le-Lez) et Jean Claude Gréco, directeur général d'ISATIS qui n'avait pu être présent le 30 novembre en raison de blocages autoroutiers.

Clapiers : Après le dernier échange avec Philippe Banyuls de la SA3M le 25 septembre dernier rien, il n'y a pas de réaction concernant le macro-lot n°2 de la ZAC du Castelet, géré par ACM et pressenti pour abriter notre projet de Résidence Accueil. A ce stade, il semble utile de faire avancer notre projet par une réunion entre Espoir Hérault et ACM, cette réunion sera préparée par un courrier du Maire de Clapiers au directeur général d'ACM.

Lattes : La ZAC des « Hauts de Lattes » dans laquelle s'inscrit la RA fait toujours l'objet d'un recours administratif. En accord avec la SA3M le Pôle Autonomie Santé a été légèrement déplacé hors de la ZAC afin de ne pas perdre le bénéfice des financements votés. Le maire de Lattes soutient toujours le projet de RA et défend le projet de ZAC. Par ailleurs la zone où était Darty va être réaménagée et pourrait être une alternative, si nécessaire. Pour ce faire le PLU doit être révisé ce qui ne se fera probablement pas avant les prochaines élections municipales.

Béziers : Le PC a été déposé fin novembre 2018. Une ouverture fin 2020, début 2021 est probable. Cette résidence comprend 20 appartements (14 studios de 30 m<sup>2</sup> environ et 6 T2 de 35 à 40 m<sup>2</sup>).

Castries : Un contact téléphonique a été fait par Jean-Paul Cabanettes, mais il n'y a pas eu de manifestation d'intérêt en retour. La relance de ce dossier nécessite à ce stade de mieux cerner les ambitions de la Métropole sur Castries.

Ganges : L'idée d'une RA à Ganges a été présentée par Pascale Glories d'Isatis lors d'une réunion avec Bernard Lemoine et Jean-François Giovannetti. Il s'agirait de reconverter l'ancienne gendarmerie, très bien située, rachetée par une clinique du groupe Cap Santé qui a opté au final pour une autre implantation et cherche donc à la revendre. Une RA de 17 logements pourrait être a priori envisagée. Le prix de vente serait de 650 000€. Hérault Habitat est très bien implanté sur Ganges. A la demande de B. Lemoine Joseph Garenq qui entretient de bonnes relations avec HH s'est rapproché de Dominique Melin, Directeur du développement. Une réunion HH, EH et ISATIS est programmée le 9 janvier à la RA la Bastide Henri Blachère. Bernard Lemoine et Joseph Garenq formeront un binôme sur dossier.

Appartement Henri Blachère, rue Mareschal à Montpellier : Pascal Martin du Bosc rappelle que les contacts pressentis lors du CA de décembre 2017 n'ont pas été activés du fait de la complexité du dossier notarial et des arbitrages du juge des tutelles sur une solution acceptable dans l'intérêt du fils d'Henri Blachère. Quoiqu'il en soit une formule de type intermédiation locative reste une hypothèse possible.

Il est rappelé également que la DDCS a lancé deux appels à projets (département et métropole de Montpellier) dans le cadre du plan de relance 2017-2021 des pensions de famille et résidences accueil.

La RA de Castelnaud-le-Lez s'inscrit dans cet appel à projet. Béziers a déjà été approuvé par la DDCS avant cet appel à projet.

La DDCS34 reconnaît EH comme interlocuteur et attend probablement de notre part de nouveaux projets. Au-delà de Clapiers et Lattes il est donc important d'initier d'autres projets dans le département et la Métropole.

En effet aujourd'hui au niveau national on est loin des 2500 places de RA prévues dans le plan quinquennal de relance et beaucoup de personnes souffrant de troubles psychiques sont isolées ou dans des structures non adaptées (51% en Maisons Relais dans le Département). Dans le département il n'y a à ce jour que 28 places de RA (Grabels).

La Métropole de Montpellier qui a inscrit plusieurs RA et maisons relais dans son PLH (Plan Local Habitat) 2019-2024 attend que d'autres projets soient créés, notamment sur la ville de Montpellier.

Il est rappelé par ailleurs qu'APSH34 réalise dans le quartier Pierres Vives une résidence de 43 logements (T2 et T3) hors PLAI foyer qui ne rentre donc pas dans le cadre des Résidences Accueil. A noter également que Michel Dumas a quitté APSH34 pour rejoindre la direction du CESDA. Il reste un partenaire de EH compte tenu de ses compétences dans le domaine de l'accompagnement des personnes ayant des fragilités psychiques.

#### **Point 4 : Révision de la convention ISATIS - EH**

A la demande du CA la question de la révision de la convention de partenariat ISATIS-EH avait été posée lors d'une réunion entre les deux partenaires le 30 octobre 2017. A cette occasion il avait d'ailleurs été convenu avec ISATIS que l'indemnité forfaitaire annuelle versée à EH serait portée à 3000 €. La révision de la convention devait être rediscutée cet été 2018 mais Pascale Glories ayant été absente pendant plusieurs semaines pour raisons familiales la question n'a pu être abordée que lors de la dernière réunion le 12 décembre. Au cours de cette réunion une première trame de la nouvelle convention, prenant en compte La Bastide Henri Blachère et la future RA de Castelnaud-le-Lez, qui a circulé au niveau du bureau a été remise à Pascale Glories afin de lancer concrètement le processus de révision et aboutir à un document final en mars 2019.

Cette première version a suscité au sein du CA une réflexion en profondeur, notamment sur le caractère de l'indemnité versée à EH au titre de remboursement de frais (indemnité portée en charges de fonctionnement par Isatis dans la comptabilité analytique de la résidence Henri Blachère). EH n'a pas vocation à alourdir les charges de fonctionnement d'une RA.

La question même de l'image d'indépendance d'EH vis à vis d'Isatis se pose également, même si l'intitulé de la convention révisée a été modifié par rapport à celle d'origine et limite le partenariat aux deux résidences de Grabels et Castelnaud le Lez et non plus « ...en la création et l'exploitation de structures sociales... ».

Il est souligné par ailleurs que les actions de bénévolat d'EH sont assez limitées et qu'enfin elles ne donnent pas lieu à indemnité pour les autres structures comme le GEM Lesseps ou APSH34.

En contrepartie, il faut rappeler qu'EH a engagé des frais pour la création de Castelnaud le Lez (rémunération d'Olivier Suffit) qu'il semblerait normal de se faire rembourser.

L'intérêt de deux conventions séparées, l'une pour Grabels et une l'autre pour Castelnaud le Lez, reste à examiner.

**Le CA s'accorde sur le fait que cette convention mérite une réflexion plus approfondie et demande au Président de proposer une nouvelle formulation et de la finaliser avec ISATIS en s'entourant des apports du bureau et des remarques formulées dans le cadre du présent échange en CA. Signature prévue tout en mars 2019**

#### **Point 5 : Bilan des activités de bénévolat et perspectives 2019**

Une note spécifique est jointe au présent compte rendu et les grandes lignes de son contenu ont été présentées.

On peut attirer l'attention sur deux points :

- Le nombre d'adhérents à EH ne permet pas de trouver assez de personnes disponibles pour participer aux différentes actions programmées ou à envisager ...l'UNAFAM pourrait être consultée pour réfléchir à un gisement de bonnes volontés....
- Le recrutement d'un animateur (partagé ou non avec d'autres structures) peut dynamiser ces activités.

#### **Point 6 : Agrément d'EH pour bénéficier d'un volontaire national du service civique**

Ce point avait déjà été abordé lors du CA de décembre 2017. Il a de nouveau été évoqué au point 5 du présent CA.

Pour avancer sur ce dossier, à la demande du bureau, un document a été diffusé aux membres du CA pour jeter les bases d'un profil dédié aux actions d'EH en matière d'accompagnements notamment.

Le « partage » du Volontaire entre plusieurs partenaires, notamment AIRIS, l'Unafam ou ISATIS doit être pris en compte ainsi que son encadrement et son suivi par EH. A ce stade, le profil type fourni reste volontairement très générique.

Un recrutement pourrait être envisagé pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Se pose également le problème de la mise à disposition d'un bureau au siège d'EH pour le volontaire Bernard Lemoine se rapprochera du GEM pour explorer la possibilité de libérer un bureau.

### **Jean Paul Cabanettes et Jean François Giovannetti formaliseront ensemble la demande d'agrément nécessaire à l'accueil d'un volontaire**

#### **Point 7 : Bilan des travaux du GT « Habitat Inclusif » et perspectives 2019**

Un document présentant cette question a été annexé à la convocation. La dernière réunion du groupe de travail qui a eu lieu le 14 septembre 2018 a été élargie aux partenaires AIRIS, APSH34 et ISATIS. Cette réunion a été propice aux échanges avec une réelle volonté de collaboration entre les différentes parties prenantes. Il convient maintenant d'impliquer dans nos réflexions les bailleurs sociaux avec qui nous avons déjà des relations et qui pourront mettre des logements sociaux à disposition pour des solutions d'habitat adapté qu'il convient de définir au cas par cas avec nos partenaires gestionnaires ou prestataires de services (SAVS, SAMSAH, PCH, etc.). EH peut jouer un rôle d'ensemblier de parties prenantes ou aller au-delà si nécessaire en s'impliquant financièrement dans la gestion locative comme il l'a déjà fait (Club Sainte Anne avec le CHU de Montpellier).

Trois pistes sont envisagées et feront l'objet des travaux à venir du Groupe de Travail Habitat Inclusif :

1. Mettre en place un Conseil Local pour le Logement Accompagné et l'Habitat Inclusif (CLABI) selon un modèle semblable à celui d'un Conseil Local de Santé Mentale,
2. Initier un projet d'habitat accompagné (intermédiation collective ou autre) avec l'implication financière éventuelle d'EH,
3. En parallèle EH doit renforcer ses réseaux pour le logement accompagné et se questionner sur son implication dans une politique de développement de services nécessaires à un véritable accompagnement.

Joseph Garenq fait état d'une initiative à Pézenas émanant d'un appel à projet de la ville et qui pourrait prendre les traits d'un habitat inclusif à titre expérimental. Il suit de près ce projet.

#### **Point 8 : Affiliation d'EH à l'UNAFAM et modification des statuts d'EH**

Jean François Giovannetti est membre du CA de l'UNAFAM. Lors de ses échanges avec le siège de l'UNAFAM la question de l'affiliation d'EH (comme de nombreuses autres structures de type « Espoir ») à l'UNAFAM a été posée. Il a été constaté qu'aucune convention d'affiliation n'avait été signée alors que cette affiliation est mise en avant lors de nos différents contacts. Il est donc nécessaire de formaliser cette affiliation. Une convention dite générique est proposée au CA. Elle s'adresse aux associations gestionnaires d'établissement ou service ce que n'est pas Espoir Hérault. Le CA demande à ce que la convention prenne en compte la nature associative d'Espoir Hérault.

### **Mandat est donc donné au Président de clarifier cette question de structure gestionnaire et d'avancer dans la formalisation de l'affiliation à l'UNAFAM en tenant compte des remarques du CA et en s'appuyant sur le bureau.**

Cette affiliation qui n'est pas explicite dans les statuts actuels d'EH nécessite donc leur révision qui doit prévoir la présence de l'UNAFAM en qualité de membre de droit avec voix consultative.

Une version révisée des statuts a été jointe à la convocation, prenant en compte (i) l'affiliation à l'UNAFAM, (ii) l'élargissement de l'objet de la mission d'Espoir Hérault avec l'intégration dans la cité et l'accompagnement vers des activités bénévoles ou professionnelles (iii) un « toilettage » général pour renforcer la cohérence de forme a été présentée et discutée.

**La version des statuts jointe au présent compte-rendu a été finalisée suite à diffusion électronique à tous les membres du Conseil d'Administration pour les ultimes corrections.**

**Elle sera présentée ainsi que la convention d'affiliation UNAFAM en Assemblée Générale Extraordinaire le 9 février 2019 pour approbation et dépôt à la préfecture si elle est approuvée.**

#### **Point 9 : Mise à jour de la liste de diffusion de « Les Brèves d'Espoir Hérault »**

A la demande de Jean-François Giovannetti, chaque membre du CA fera parvenir au secrétaire les adresses recensées et pertinentes pour enrichir la liste de diffusion de nos supports et médias. D'un côté le site Word-Press sera mis à jour en conséquence et la base de données OVH également. A noter l'enrichissement du site d'Espoir Hérault de 4 actualités en page d'accueil.

#### **Point 10 : Préparation de l'AG 2019 (ordinaire et extraordinaire)**

La liste des adhérents ayant cotisé est présentée.

La date de la prochaine AG est fixée au 9 février 2019. Les comptes seront finalisés par Jean-Paul Cabannes dès que possible, après réception de tous les documents du Crédit Coopératif afin d'être transmis aux adhérents avant la fin janvier.

Les autres documents à présenter en AGO seront préparés par le bureau

Le projet des statuts révisés ainsi que le projet révisé de convention avec l'UNAFAM devront également être transmis avant la fin janvier pour être soumis au vote en AGE.

Le président informera les adhérents par mail courant janvier de la date du 9 février pour la tenue de l'AGO et de l'AGE.

#### **Point 11 : Questions diverses**

1. Appel à propositions de la Fondation de France

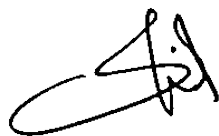
Bernard Lemoine fait part d'un appel à projets de la Fondation de France dont le but est de financer des initiatives innovantes contribuant à l'amélioration de la situation des personnes souffrant de maladies psychiques. L'un des thèmes étant « Hébergement, logement adaptés et accompagnés », EH pourrait s'y intéresser. Les candidatures sont à soumettre avant le 19 juin 2019. Compte tenu de nos moyens humains limités, une réponse ne peut s'envisager qu'en partenariat. B. Lemoine va se renseigner auprès de l'UNAFAM et des partenaires potentiels pour examiner la faisabilité d'une réponse.

2. Recrutement stagiaire informatique

Ce point a été abordé au point 2 de l'ordre du jour. Aucune candidature n'a été recueillie à la date du présent conseil.

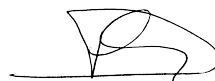
Ainsi se termine le CA du 18 décembre 2018.

Le secrétaire de séance



Christian Thiaumond

Le Président



Bernard Lemoine

